



Province de Québec
Municipalité de Caplan

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN

Avis public est par la présente donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

Qu'il y aura séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, le 3 août 2026, à 20 heures, à la Salle Multifonctionnelle.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la **demande de dérogation mineure suivante** :

Nature et effet : Permettre la construction d'un garage isolé ayant une superficie de 104 m² alors que le règlement de zonage permet une superficie maximale de 67 m².

Identification du site concerné : 137, route Dion - Lot 5 382 624 du cadastre du Québec.

Une présentation détaillée de la demande de dérogation mineure est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Caplan à l'adresse www.municipalitecaplan.com

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Caplan, ce 8 juillet 2026

Jade Boissonneault

Jade Boissonneault, directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, résidant à Caplan, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits suivants à Caplan :
à la caisse Desjardins
au centre municipal
Internet

affiché le 8 juillet 2026

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8 juillet 2026.

Jade Boissonneault

Jade Boissonneault, directrice générale et greffière-trésorière